

remplacer temporairement son beau-frère Le Tardif, Nicolet n'avait apporté avec lui, en effet, que sa garde-robe ; et il en fut fait aussi un inventaire dans le magasin de Québec, le 27 novembre.

Les deux documents se complètent l'un l'autre, et nous font connaître ce qu'était un modeste intérieur canadien, dans ces temps héroïques de notre histoire. Comme il fallait alors, mais aussi comme on savait alors se contenter de peu ! Un lit, quelques chaises de bois, quelques ustensiles indispensables de cuisine et de ménage, beaucoup d'instruments de chasse et de pêche, plusieurs objets ayant trait à la navigation, des bahuts et des coffres couverts de cuir, garnis de clous et munis de serrures, qui accompagnaient sans doute le voyageur dans ses longues courses : voilà quel était à peu près tout le mobilier de Nicolet.

La garde-robe, sans être riche, était assez bien montée : on est surpris, par exemple, d'y trouver pas moins de quatorze chemises, trente-deux serviettes, deux douzaines de rabats ; et cela nous rappelle un passage assez piquant de M. de Vogüé dans sa belle étude sur *le Procès du maréchal Ney* :

“ On a relevé, dit-il, le procès-verbal